

Engagements professionnels des employés et des experts-conseils affiliés

Mission

Maintenir notre excellence en matière d'investigation et de sécurité privée en offrant des services spécialisés et adaptés afin d'assurer la sécurité de nos clients.

Engagements professionnels des employés et des experts-conseils affiliés

Dispositions générales

Le présent document précise les engagements professionnels requis des employés et des experts-conseils affiliés de CLI Investigation inc. dans leurs rapports avec la clientèle ainsi qu'avec les collègues de l'organisation.

Ces engagements professionnels viennent corroborer le credo de CLI Investigation inc. qui est:

- l'excellence des services,***
- la légalité du mandat,***
- l'honorabilité du client.***

Le développement de normes élevées de compétences, de service à la clientèle et de conscience professionnelle, vise à assurer le meilleur service au client.

Tout écart quant aux normes sera corrigé sans délai par les intéressés et la direction.

Les partenaires, associés et employés de CLI Investigation inc. doivent respecter les lois régissant l'industrie, telle la *Loi sur les agences d'investigation et de sécurité* (L.R.Q., c.A-8).

Individuellement, l'employé et l'expert-conseil affilié s'engagent à :

- Utiliser les moyens mis à sa disposition par l'entreprise et prendre des initiatives afin d'accroître ses compétences professionnelles et d'assurer un développement personnel continu dans un contexte d'excellence;
- Faire preuve d'honnêteté, d'intégrité et de loyauté envers la clientèle et l'organisation;
- Être discret dans les conversations touchant la clientèle et l'organisation, compte tenu de la nature des activités de CLI Investigation inc.;
- Éviter les situations de conflits d'intérêts ou en ayant l'apparence;
- S'abstenir en tout temps de posséder ou de consommer des drogues illégales;
- Avoir un comportement responsable en ce qui a trait à la consommation d'alcool;
- Avoir un comportement, un langage et une tenue vestimentaire adaptés à ses fonctions.

Quant à ses fonctions, l'employé et l'expert-conseil affilié s'engagent à :

- Respecter les lois;
- Faire preuve de discernement et de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- Exécuter le travail avec professionnalisme et avec un souci de qualité;
- Respecter la confidentialité en ce qui a trait aux clients, aux ressources et aux fournisseurs de l'entreprise;
- Respecter ses collègues et les clients.

Vis-à-vis de l'entreprise, l'employé et l'expert-conseil affilié s'engagent à :

- Être loyal envers l'entreprise et sa clientèle;
- Représenter l'entreprise avec dignité à tous niveaux d'intervention et en toutes circonstances;
- Promouvoir le credo de l'entreprise : l'excellence des services, la légalité du mandat et l'honorabilité du client;
- S'abstenir de divulguer toute information obtenue directement ou indirectement de CLI Investigation inc.;
- Prendre action et/ou aviser un supérieur de tous cas d'écarts aux normes et engagements professionnels.